

COMMUNE DE LABEGUDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE JEUDI 25 MAI 2023

L'An deux mille vingt-trois, le jeudi 25 mai à 20 heures dans le lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de la Commune, s'est réuni en session ordinaire, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur PONTHER Jean-Yves, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de la Convocation : 16 mai 2023

Présents : Mmes BERNARD-MARTINEZ, CONSTANT Michèle, DUCHAMP Cécile, GRASSET Geneviève, HUOT Michèle, SUCHON Emilie, TAULEIGNE-DESPLANCQUES Lise et Mrs BESSON Jonathan, DURAND Gérald, GOSSE Pascal, GROS Cyril, PONTHER Jean-Yves, VERNET David

Excusé et procuration : M. VOLLE Jean-Luc à M. GOSSE Pascal

Absente non excusée : Mme BRUNEL Isabelle

Secrétaire de Séance : M. GROS Cyril

N° 17/2023

OBJET : DELEGATIONS DES ELUS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-18 lequel permet au Maire de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions aux adjoints et aux conseillers municipaux,

Vu la loi du 13 août 2004 relative aux lois et responsabilités locales laquelle permet aux conseillers municipaux de recevoir des délégations de fonctions dès lors que chaque adjoint est titulaire d'une ou plusieurs délégations ;

Considérant que Monsieur le Maire propose au conseil municipal de créer un poste de conseiller municipal délégué en charge :

- des assurances
- des logements sociaux (ADIS et Ardèche Habitat)

Il est proposé au conseil municipal :

- de créer 1 poste supplémentaire de conseiller délégué à compter de la date de l'arrêté de délégation consentie par le Maire ;
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les pièces à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre et à la bonne exécution de la présente décision

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

- autorise le Maire à créer 1 poste supplémentaire de conseiller délégué en charge des missions citées et à signer toutes pièces relatives à cette décision

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.
Le Maire,
Jean-Yves PONTHER

